



Bandes pluriannuelles pour organismes utiles

Mélanges de semences donnant droit à des contributions

Bandes semées pour les cultures sur terres ouvertes, pluriannuelles
Semis d'automne ou de printemps possibles
Promotion des abeilles sauvages spécialisées dans certains genres et familles de plantes (abeilles sauvages oligolectiques).

→ Exigences selon l'OPD en vert

Situation

Uniquement les surfaces situées en zone de plaine et de collines.

Surface imputable

- Semis en bandes de 3 à 6 m de large sur toute la longueur de la culture.
- Pour réduire la pression des éléments nutritifs des cultures adjacentes sur la bande pour auxiliaires, cette dernière devrait être le plus large possible.

Exigences en matière de sol et d'emplacement

Le plus approprié	Défavorable
<ul style="list-style-type: none"> • Sols légers et peu profonds; • emplacements ensoleillés; • si la pression des adventices est faible : sols profonds avec un potentiel de rendement élevé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sols lourds; • sols qui sèchent mal et qui sont saturés d'eau; • sols compactés; • sols marécageux; • emplacements ombragés.

Culture précédente

- Une pause de 2 ans s'applique pour les bandes fleuries sur le même site, sinon, pas de restrictions.
- D'autres SPB en tant que précédent ne conviennent pas (envahissement de mauves, tanaisies, etc.).

Préparation du lit de semence

Objectif : lit de semence moyennement fin, exempt de végétation, comme pour un semis de céréales.

- Dans la mesure du possible (selon la rotation culturale), 1^{er} travail du sol de base 6-8 semaines avant le semis.
- Travail superficiel répété à la herse à dents ou à la herse étrille pour éliminer les plantes indésirables (faux-semis).

Période de semis

Semis de printemps

Sur le Plateau, recommandé à partir de mi-avril, un sol bien sec est déterminant, semis au plus tard le 15 mai.

Semis d'automne

- Le semis d'automne n'est recommandé qu'en cas de forte pression des adventices à germination précoce (millets, amarantes) ou dans les régions où la sécheresse printanière est très marquée.
- À partir de mi-septembre jusqu'à mi-octobre. Les semis plus tardifs entraînent des pertes plus importantes de plantes encore jeunes. Les semis plus précoces entraînent une augmentation de la proportion de graminées.
- L'année civile suivante est considérée comme la première année de contribution.

Technique de semis

- Semis superficiel (germination à la lumière).
- Le semis à la main de petites surfaces est possible. Mélanger une seconde fois la semence (qui est déjà mélangée) avec un adjuvant de semis (par ex. du sable).
- Semer de grandes surfaces avec un semoir à réglages précis. Si l'on procède à un semis en ligne, ne le faire que superficiellement.
- Passage de rouleau indispensable après le semis (un rouleau rugueux est préférable à un rouleau lisse).



Soins

- De nombreuses plantes de mélange ont un temps de levée d'au moins 3 à 5 semaines. Si le sarrasin lève bien après 2-3 semaines, le semis est réussi.
- Observations régulières dès le semis. Eliminer systématiquement les plantes à problèmes telles que le rumex et empêcher impérativement la formation de graines.
- 3-4 semaines après le semis: nouveau contrôle des adventices racinaires (rumex et chardons).
- Si le sarrasin lève mal, cela peut indiquer de mauvaises conditions de semis, des problèmes de corneilles ou de limaces. En cas de dépassement du seuil d'intervention pour les limaces des cultures voisines: utilisation autorisée de granulés anti-limaces en bordure de la culture voisine.
- **Circulation dans la parcelle interdite.**

Coupe de nettoyage

- **Autorisée la 1re année en cas de forte pression des adventices.** Indiquée en cas de forte pression (> 70 % de couverture du sol) sur des adventices annuelles à larges feuilles comme les chénopodes blancs et polyspermes, les amarantes, les renouées, lorsque la lumière au sol ne parvient plus en quantité suffisante.
- La coupe est recommandée lorsque les plantes atteignent environ 2 fois la hauteur du poing. Pour de nombreuses autres espèces, ainsi qu'en cas de forte densité de graminées (millets par ex.), une coupe de nettoyage n'apporte souvent pas l'effet escompté.
- **Dès la 2e année d'implantation, sur le salissement augmente, une coupe peut être effectuée pendant la période hivernale (du 1er octobre au 1er mars) sur la moitié de la surface au maximum.** Un travail superficiel du sol doit suivre la coupe (cultivateur ou herse à dents).
- **Le produit de la coupe ne doit pas être évacué.**
- **Le broyage n'est pas autorisé.**

Fumure

Interdite.

Traitements phytosanitaires

En principe, pas de produits phytosanitaires dans les bandes pour auxiliaires. Sont possibles en PER :

- **Traitements plante par plante et de foyers de plantes à problèmes.**
- **La substance active doit être autorisée pour l'application sur les SPB sur les terres ouvertes** (Fiche technique sur l'utilisation des herbicides dans les SPB, OFAG/Agridea).

Charge de travail

Valeurs indicatives approximatives: passages de contrôle et désherbages env. 10-20 h par ha et par an. À partir de la 2^e année, env. 30-50 h par ha (contrôle et arrachage des rumex, traitement plante par plante des chardons, contrôles et désherbages). Le travail effectif dépend fortement de la pression des adventices.

Remise en culture

- Beaucoup de biomasse (fréquent): broyer avant le travail du sol pour favoriser la décomposition.
- Peu de biomasse: enfouissement direct dans le sol et préparation du lit de semence pour la culture suivante.
- L'utilisation de glyphosate (uniquement PER) n'est recommandée qu'en cas de forte pression des adventices (ex. chiendent). Procédure: éventuellement broyage au printemps, laisser les plantes pousser suffisamment, glyphosate (laisser agir au moins 3 semaines), préparation du lit de semence pour la culture suivante ou maïs en semis direct.
- Selon la culture suivante, laisser la bande jusqu'au printemps (nourriture et lieu d'hivernage pour les insectes et la faune sauvage).
- Cultures suivantes recommandées: maïs, céréales, prairies artificielles. Cultures non recommandées: betteraves sucrières (adventices), pommes de terre (limaces, adventices), légumes de plein champ.

Durée d'engagement

Au moins 100 jours. La bande pluriannuelle pour auxiliaires devrait si possible être maintenue au même endroit 4 années consécutives. **Les 100 jours s'appliquent à partir du semis. La bande d'auxiliaires semée en automne peut être détruite au plus tôt le 2 juin de l'année de contribution, afin qu'elle soit encore considérée comme culture principale et que les contributions puissent être versées.**

→ **Aperçu des exigences selon l'OPD et autres conseils:**
www.agrinatur.ch < Bandes semées pour organismes utiles sur terres ouvertes